



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale
Cadre juridique (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f117.html>)

Aperçu du cadre juridique

La Suisse ne dispose pas d'une législation exhaustive contre la discrimination raciale. On trouve des dispositions en la matière dans les traités internationaux, dans la Constitution fédérale (art. 8, al. 2, Cst.) et dans les lois. La norme pénale antiraciste (art. 261bis CP) est la seule disposition à interdire explicitement la discrimination raciale.

Bien qu'en apparence les normes soient nombreuses, la protection juridique contre les discriminations raciales reste lacunaire en Suisse, en particulier s'agissant des normes de droit civil régissant la protection de la personnalité. Une loi concrétisant l'interdiction générale de discriminer, à l'image des lois sur l'égalité entre femmes et hommes ou sur l'égalité pour les handicapés, fait défaut dans notre pays. Étant donné que les bases légales contre les autres formes de discrimination sont souvent bien plus complètes, il est important de reconnaître les discriminations multiples (p. ex. discrimination en raison de la couleur de la peau et d'un handicap) et d'utiliser les voies de recours correspondantes.